

Cour d'appel
fédérale



Federal Court
of Appeal

Date : 20100907

Dossier : A-423-09

Référence : 2010 CAF 222

**CORAM : LE JUGE EN CHEF BLAIS
LE JUGE NOËL
LA JUGE TRUDEL**

ENTRE :

THU-CUC LAM

appelante

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

intimé

Audience tenue à Ottawa (Ontario), le 7 septembre 2010.

Jugement rendu à l'audience à Ottawa (Ontario), le 7 septembre 2010.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE NOËL

Cour d'appel
fédérale



Federal Court
of Appeal

Date : 20100907

Dossier : A-423-09

Référence : 2010 CAF 222

**CORAM : LE JUGE EN CHEF BLAIS
LE JUGE NOËL
LA JUGE TRUDEL**

ENTRE :

THU-CUC LAM

appellante

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

intimé

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR
(Prononcés à l'audience à Ottawa (Ontario), le 7 septembre 2010)

LE JUGE NOËL

[1] Nous sommes d'avis que le juge de la Cour fédérale, après avoir constaté que l'arbitre du grief avait omis de permettre aux parties de se faire entendre sur la question du remède approprié, se devait de retourner l'affaire pour qu'elle soit décidée à nouveau par l'arbitre du grief.

[2] Il y a donc lieu d'accorder l'appel, d'annuler la décision de la Cour fédérale et d'ordonner que l'affaire soit retournée pour que la question du remède approprié soit décidée à nouveau par la même arbitre.

[3] L'appelante aura droit à ses dépens devant nous et en première instance.

« Marc Noël »

j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-423-09

(APPEL D'UN JUGEMENT DE L'HONORABLE JUGE MARTINEAU DE LA COUR FÉDÉRALE DU 16 SEPTEMBRE 2009, NO. DU DOSSIER T-1350-08.)

INTITULÉ : THU-CUC LAM et PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

LIEU DE L'AUDIENCE : Ottawa (Ontario)

DATE DE L'AUDIENCE : Le 7 septembre 2010

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR : LE JUGE EN CHEF BLAIS, LE JUGE NOËL, LA JUGE TRUDEL

PRONONCÉS À L'AUDIENCE : LE JUGE NOËL

COMPARUTIONS :

James Cameron POUR L'APPELANTE

Stéphan Bertrand POUR L'INTIMÉ

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Raven, Cameron, Ballantyne & Yazeck LLP/s.r.l. POUR L'APPELANTE
Ottawa (Ontario)

Myles J. Kirvan POUR L'INTIMÉ
Sous-procureur général du Canada